



Qu'est ce qui est le mieux : mariage? pacs ?

Par **camanette**, le **15/10/2010** à **13:12**

Bonjour, je ne suis ni pacsée ni mariée. J'ai acheté avec mon ami il y a un an une maison le crédit est à nos 2 noms en garantie à 100% sur l'un et l'autre. Mon ami a 2 enfants d'un précédent concubinage. Pour me garantir de tous problèmes mieux vaut le mariage ou le pacs? et avant la fin d'année (fiscalement)? et si on meurt: mes neveux ont-ils droit à quelque chose ou seulement ses enfants? Merci de répondre à cette double interrogation

Par **mimi493**, le **15/10/2010** à **13:20**

C'était avant d'acheter qu'il fallait penser à ça. Vous êtes deux étrangers qui avez acheté une maison ensemble, chacun a peut-être droit à la moitié (on peut revenir sur le partage dans l'acte de propriété en fonction du financement), l'un peut décider de ne plus payer le crédit, aucun hérite de l'autre. Vos neveux hériteront, en cas, de votre part de la maison et de la somme restant à rembourser. Vous pouvez vous marier en faisant un contrat de mariage personnalisé intégrant la maison et le crédit dans la communauté, par exemple